

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du 3 Mars 2015 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 février 2015

La séance est ouverte

Le 3 Mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu

à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A 18h51	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	E	M. TAMARELLE
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	A 18h38		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	A18h55	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M. FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A 18h51		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance
 - Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité
- * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 3 Mars 2015

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
	Débat d'Orientation budgétaire	Non soumis au vote
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2015/01	Personnel communautaire architecture du régime indemnitaire - Indemnités spécifiques de service	Adopté à l'unanimité
2015/02	Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
FINANCES		
2015/03	Vote du compte administratif - budget annexe « Extension zone des Pins Verts » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/04	Vote du compte administratif - budget annexe « Extension site Montesquieu » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/05	Vote du compte administratif - budget annexe « Aérodrome » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/06	Vote du compte administratif - budget annexe « Centre de Ressources » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/07	Vote du compte administratif - budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/08	Vote du compte administratif - budget annexe « Transports scolaires » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/09	Vote du compte administratif - budget annexe « photovoltaïque » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/10	Vote du compte administratif - budget principal - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/11	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Aérodrome » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/12	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu » 2014	Adopté à l'unanimité
2015/13	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Extension Site Montesquieu » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/14	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Gestion Site Montesquieu » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/15	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Extension zone Pins Verts » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/16	Approbation du compte de gestion - budget annexe « Transports scolaires » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/17	Approbation du compte de gestion - budget annexe « photovoltaïque » - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/18	Approbation du compte de gestion - budget Principal - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/19	Affectation du résultat - budget annexe « Aérodrome » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/20	Affectation du résultat - budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2015/21	Affectation du résultat - budget annexe « Extension Zone Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/22	Affectation du résultat - budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/23	Affectation du résultat - budget annexe « Transports Scolaires » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/24	Affectation du résultat - budget annexe « Photovoltaïque » exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/25	Affectation du résultat - budget principal - exercice 2014	Adopté à l'unanimité
2015/26	Autorisation de Dépenses avant le vote du budget 2015	Adopté à l'unanimité
ORDURES MENAGERES		
2015/27	Règlement intérieur des déchetteries de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2015/28	Marché d'achat de bacs roulants pour les ordures ménagères	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2015/29	Renouvellement de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau Hydrographique du Gât Mort et du Saucats » pour la période 2015-2017	Adopté à l'unanimité
2015/30	Achat de terrain a la SAS LES VIGNOBLES LURTON en vue de la mise en place d'un équipement de lutte contre les inondations	Adopté à l'unanimité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2015/31	Centre de Ressources du site Montesquieu/TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU - Modification TARIFS 2015	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2015/32	Délibération d'engagement des communautés de communes et des offices de tourisme dans la candidature a l'appel à projet régional « structuration touristique des territoires »	Adopté à l'unanimité

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TAMARELLE.

Monsieur le Président, remercie Monsieur LAPAQUELLERIE pour sa présence.

Madame TALABOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est extrêmement chargé. Il propose de commencer l'ordre du jour par le débat d'orientation budgétaire dans la mesure où celui-ci fait référence aux comptes administratifs qui seront présentés juste après.

Monsieur LARRUE souhaiterait savoir si les comparaisons indiquées par les chiffres donnés portent sur des communautés de communes « équivalentes ». Monsieur LARRUE demande si la comparaison s'arrête aux chiffres ou si elle tient compte aussi des compétences exercées par les autres communautés de communes.

Monsieur le Président répond que le calcul se fait sur la strate démographique, il ne tient pas compte des compétences exercées, mais nous pouvons constater qu'en termes de strate si l'on compare les chiffres avec d'autres EPCI de tailles équivalentes les chiffres sont bons. Il faut prendre ces chiffres comme des indicateurs.

Monsieur LARRUE ajoute que lors d'un conseil municipal et d'une réunion d'élus, les élus de la commune de CASTRES GIRONDE ont eu un débat qui va dans le sens du débat d'orientation budgétaire de la communauté de communes qu'il souhaite présenter ce soir :

Mutualiser encore plus les services afin que les efforts communaux et intercommunaux servent aux mieux nos concitoyens. Nous savons que l'État diminue fortement sa participation pendant trois ans. Nous avons sûrement des réponses locales pour faire que l'impact soit moins fort pour chacun et préserver l'augmentation des impôts.

Rechercher une augmentation de places collectives soit 17,54 % de l'offre globale de la petite enfance avec des places individuelles qui confirme et génère une population jeune et active.

Penser à une alimentation adaptée en circuit court avec la capacité de ce que nous avons investi qui confirme et augmente une production agricole et maraîchère locale.

Amplifier, en lien avec les ALSH et les TAP un accueil pour les 10/16 ans qui ont une relation au territoire liée au collège et, où nous savons que c'est un âge important pour s'ouvrir à la citoyenneté et partager, en augmentant des modes de mutualisation pour les 3/10 ans (s'organiser sur les semaines creuses...)

Approfondir une réflexion déjà commencée sur la circulation et les moyens de transport sur notre territoire sachant que beaucoup d'habitants de notre Communauté de Communes travaillent sur celle-ci ou en secteurs limitrophes.

Accommoder au mieux les points de recyclage avec les besoins du tourisme local, et réfléchir à la propreté des conteneurs sans augmenter la pollution des sols par des nettoyages individuels non appropriés.

Arriver à une gestion uniforme de l'eau et des eaux usées qui évite des contrats de sous-traitance hétérogènes et avec lesquels l'utilisateur se trouve pénaliser.

Monsieur LARRUE ajoute que ces sujets ne sont pas exhaustifs et ils doivent être hiérarchisés dans le temps.

Monsieur CONSTANT souligne en ce qui concerne le retour de TVA qu'il ne faut pas percevoir le retour de TVA comme un cadeau de l'État. En fait ce n'est pas le cas, il s'agit d'un passage de 19,6 à 20 %.

Monsieur CONSTANT ajoute que le nouveau budget photovoltaïque est en excédent, s'agissant d'un nouveau budget, qui ne tient pas compte des dépenses réalisées, au regard de l'excédent réalisé, on constate que ce budget est donc en déficit.

Monsieur CONSTANT ajoute que la somme prévue pour l'aire d'accueil des gens du voyage paraît faible au regard des coûts d'aménagement des aires qui pourraient être envisagées, on ne parle toutefois que de l'année 2015, donc on peut quand même considérer que cette somme est suffisante.

Monsieur CONSTANT s'étonne de l'abandon des fonds de concours. Il souhaiterait que la solidarité soit prise en compte et du coup sa préférence irait pour que chaque commune puisse en bénéficier, sans pour autant qu'elles ne soient obligées de faire des pistes cyclables.

Monsieur CONSTANT rappelle l'esprit de la loi sur l'intercommunalité qui consistait à mettre en place une dotation de solidarité et pour laquelle il s'est battu pendant 12 ans.

Monsieur GAZEAU souligne que le service des ordures ménagères n'est pas suffisant. Pour faciliter le ramassage, il est demandé le rassemblement des ordures ménagères ce qui est fait et provoque des mini-déchèteries. Il ajoute que la baisse de la taxe est une bonne chose mais il s'agit aussi de réfléchir aux communes les plus urbaines qui doivent réaliser du logement, et qui sont confrontées à ce problème.

Monsieur DUFRANC apprécie les interventions précédentes. Il félicite les communes et les élus qui ont œuvré aux bons résultats qui sont présentés ce soir et remercie aussi les services de la Communauté de Communes.

Monsieur DUFRANC constate que les résultats sont positifs certes, mais il faut se projeter dans l'avenir. La Communauté de Communes doit d'avantage être une collectivité d'investissement pour dégager la situation des communes.

M. DUFRANC souligne que dans le contexte actuel, les élections départementales ne passionnent pas les concitoyens qui ne comprennent pas le fonctionnement, les compétences, les frontières des institutions locales. Le secteur communal prendra toute sa dimension avec les intercommunalités, il doit parfaitement être lisible au travers des choix qui seront faits dans le futur.

La vie est de plus en plus compliquée au niveau local en raison du contexte budgétaire, la baisse des dotations en fait partie. Il faut compenser, et le législateur insiste à une plus forte mutualisation. Cette démarche est déjà engagée par le service des ADS qui sera bientôt mis en place, mais cela n'en fait pas tout à fait partie dans l'idée, puisque la mise en place de ce service va devoir justifier le recrutement de collaborateurs. Or, dans l'idéal il s'agirait d'alléger les communes pour aller renforcer l'équipe administrative intercommunale, ce qui permettrait l'allègement des masses salariales, des finances communales, et une meilleure lisibilité de ce qu'est la dimension intercommunale.

Monsieur DUFRANC remercie Monsieur MAYEUX pour le travail effectué sur la voirie communautaire. Les voiries se dégradent à grande vitesse, il faut essayer de répondre à la nécessité de les maintenir à niveau. Il est nécessaire de mutualiser les services et mettre en place des politiques communautaires d'investissement, et de calibrer davantage nos politiques locales.

Monsieur DUFRANC constate au vu des investissements qui y sont consacrés, que les préoccupations en matière d'environnement sont elles aussi prises en compte, notamment en matière de sécurité des bassins versants. Ces préoccupations sont devenues des priorités de la politique intercommunale. Malheureusement la Communauté de Communes est tributaire dans ses prises de décisions des cadres légaux et réglementaires qui dépendent de décisions des services de l'État, et il est regrettable de constater que les services de l'État ne sont pas suffisamment collaboratifs à ce sujet.

Monsieur DUFRANC observe dans les résultats présentés des éléments parlants en matière de développement économique. Nous bénéficions d'un positionnement stratégique, en étant voisin de la métropole, mais aussi d'une attractivité fiscale, ce qui n'est pas secondaire pour les créateurs d'entreprises ou pour les personnes qui souhaitent développer leurs activités.

Il faut essayer de potentialiser au mieux l'attractivité de notre territoire en créant davantage d'espace pour le développement économique. La dernière commission a soulevé le manque de foncier pour mener, sur le moyen terme, une conquête à l'égard du monde économique.

Monsieur DUFRANC indique enfin qu'il faut que l'extension du foncier attractif devienne une priorité pour notre intercommunalité. Des choix devront être faits, autour du site Montesquieu mais aussi dans le secteur des Grands Pins, avec notamment l'aménagement de la sortie d'autoroute.

Monsieur FATH souligne que ce Conseil constitue un moment important puisqu'il s'agit de parler des orientations budgétaires pour l'année 2015 mais aussi du futur et des projets qui doivent rassembler.

Monsieur FATH indique qu'il est important d'insister sur la bonne qualité des résultats de l'année 2014 et des années antérieures, il s'agit d'une accumulation de réussite, et d'une chance pour la Communauté de Communes. L'objectif principal qui en ressort et qu'il faut avoir des projets et maintenir cette orthodoxie budgétaire. Ces équilibres sont particulièrement sains. Nous ne pourrions avoir de possibilité et d'ambitions nouvelles si les résultats n'étaient pas positifs. Les résultats sont encourageants et excellents. Il faut toutefois faire attention à la fiscalité locale tant pour les ménages que pour les entreprises.

Nous avons l'obligation de participer au redressement des comptes publics, ce que nous n'avons pas connu dans les années antérieures. Cela se traduit par des injonctions de pourcentages sur nos dépenses, il faut avoir à l'esprit que ces injonctions peuvent devenir des obligations, il faut donc être offensifs dans nos projets tout en étant prudents.

Monsieur FATH félicite Monsieur LEMIRE et Monsieur le Président pour les bons résultats en matière de collecte. La baisse de la taxe des ordures ménagères est une indication à bien faire. Il convient de continuer à inciter les citoyens à progresser dans ce sens.

Monsieur FATH souligne que la Communauté de Communes est atypique face à l'autonomie financière des collectivités territoriales, dans la mesure où elle se stabilise depuis 2011.

La communauté de communes n'a pas d'emprunts toxiques nous avons des emprunts qui arrivent à terme en 2017/2019, elle a cet avantage que n'ont pas d'autres collectivités dans notre pays.

Monsieur FATH indique que les maires sont à la fois représentants des communes et représentants communautaires, en séance plénière ils portent « les deux casquettes ». Certaines communes sont à la peine, il est difficile pour elles de boucler leurs budgets. Les communes ne bénéficient plus des taxes professionnelles, l'intercommunalité doit avoir une réflexion forte pour permettre de prévoir davantage de souplesse dans le jeu des relations financières à l'aide de fonds de concours, de fonds de solidarité et ou d'autres pistes à l'intérieur de notre bloc communal.

Monsieur FATH évoque le projet de territoire ajourné pour des raisons électorales. Il considère qu'il faudrait reprendre ce projet pour mener une réflexion et un débat de fond dans les années à venir dans les instances adaptées.

Il s'agirait de reprendre un rythme de travail fort comme celui qui avait été imposé lors de la création de la Communauté de Communes et où chacun devra être présent afin d'évoquer les spécificités liées à la morphologie urbaine de certaines communes, et repenser à d'autres dossiers où il y a nécessité au-delà du principe d'égalité d'aller vers un principe de spécificité et d'avoir un accompagnement fort.

Monsieur FATH rappelle que lorsque la Commission Aménagement du territoire s'est réunie pour le projet de territoire, le premier projet évoqué était celui du développement économique. Monsieur le Président avait alors souligné qu'il fallait créer de la richesse pour ensuite se la partager.

Les différents thèmes évoqués ce soir, sont des thèmes sur lesquels les maires sont prêts à travailler. La collectivité a la chance d'avoir des résultats positifs, et donc l'embarras du choix pour ces orientations politiques, même si nous sommes d'ores et déjà d'accord sur le principal projet qui est celui de l'orientation du développement économique tout en se préoccupant des contraintes environnementales, mais aussi des finalités humaines et politiques sectorielles sur lesquelles l'impasse ne sera jamais faite.

Ce débat est positif puisqu'il permet de réfléchir sereinement, il donne les moyens d'écrire l'avenir et d'y réfléchir ensemble.

Monsieur le Président remercie pour la confiance qui lui est témoignée et souligne qu'il est de son devoir de maintenir la rigueur et la gestion des finances de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rejoint les propos de Monsieur FATH, sur le projet de territoire qui va devoir animer les élus dans les mois à venir, un calendrier sera proposé à cet effet. La communauté de communes n'a pas attendu que la loi apparaisse pour mettre en place la mutualisation, mais il va falloir mutualiser encore plus.

Monsieur le Président en réponse à Monsieur LARRUE sur les points précédemment évoqués, précise que le dossier des places collectives a animé pendant des années les élus et il a été décidé en son temps de prendre la compétence rétrocedée par les communes aussi bien en termes de gestion qu'en termes de moyens. Il a fallu absorber le contrecoup de cette compétence très importante avant même la construction de la septième structure.

Quant aux ALSH, Monsieur le Président répond que ce sujet a déjà été débattu lors des mandats précédents et que les communes lors de ses débats n'avaient pas souhaité se départir de cette compétence. Il souligne en tant que Maire de la Commune de Saint-Médard d'Eyrans, faire partie des maires qui souhaitent que cela reste une compétence communale.

La politique des transports n'est pas du seul devoir de la Communauté de Communes. Le Conseil Général a apporté son aide pour la mise en place de différents services notamment celui du transport à la demande qui contribue à faciliter les déplacements. La Communauté de Communes doit être force de proposition et incitative auprès de la population pour que ces services soient rentables et pour qu'ils soient utilisés, cela fait partie de nos prérogatives.

Monsieur le Président rappelle sur les points de recyclage que dans le cadre d'un marché nous avons imposé à notre prestataire de faire le nettoyage régulier de ces points une fois par semaine. Ce nettoyage reste insuffisant puisque nous avons affaire à l'incivisme de nos populations. Il est aussi prévu un nettoyage des bacs collectifs. Cette décision devra être prise par l'ensemble des communes, en connaissance de cause : les impacts ne seront pas les mêmes qu'aujourd'hui sur le coût annuel des déchets ménagers.

Monsieur le Président en réponse à la question de Monsieur GAZEAU, rappelle la fréquence des passages de la collecte qui sont au nombre de deux sur l'ensemble des communes. Le principe de l'intercommunalité est de rendre un service équitable à l'ensemble de la population quels que soient la taille de la commune et le positionnement géographique de ses habitants. Si la décision d'intensifier cette prestation devait être prise, il faudra qu'elle soit prise unanimement sur l'ensemble des communes, en connaissance des coûts induits.

Monsieur le Président en réponse à Monsieur DUFRANC sur l'instruction des droits des sols, indique que la loi est précise à ce sujet. Elle indique clairement que la collectivité doit obligatoirement être en mesure de recruter un agent issu d'une commune qui exercerait cette compétence à temps complet, c'est-à-dire que sur sa fiche de poste cet agent devra consacrer 100 % de son temps de travail à l'instruction des droits des sols. Néanmoins, Monsieur le Président souligne que si le personnel des communes candidate auprès de la Communauté de Communes, il sera reçu et éventuellement recruté afin d'alléger les communes et permettre dans un second temps, de renforcer le service qui devra faire face à l'accroissement du nombre d'actes à réaliser dans le temps imparti et de façon professionnelle.

Monsieur le Président souligne qu'il est toujours animé de la perspective que notre territoire puisse être équipé à recevoir des entreprises. La Communauté de Communes fait face à un problème de foncier. Après les travaux, budgétaires, un travail prospectif sera mené à partir du constat du taux de remplissage de nos zones d'activités. Les élus devront travailler sur ce qui reste à commercialiser en termes de foncier et réfléchir à d'autres perspectives de développement économique et à d'autres lieux à commercialiser.

Monsieur le Président précise concernant le budget annexe « photovoltaïque » que le retour sur l'investissement se fera sur 7 ans, mais qu'il est cependant important de constater que d'ores et déjà les résultats sont bons.

Monsieur le Président conclut en indiquant que plusieurs réflexions seront menées sur divers sujets afin de préparer l'avenir de l'intercommunalité, dans le respect de la charge de travail de chacun.

2015/01 - Personnel communautaire architecture du régime indemnitaire - Indemnités spécifiques de service

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe que le taux de référence affecté d'un coefficient multiplicateur concernant le cadre d'emploi des techniciens territoriaux qui était de 1 à 10 est passé de 1 à 12 suite au décret n°2014-1404.

Il convient de prendre en compte les modifications selon les nouvelles bases présentées et retenir pour la détermination des montants attribués les taux fixés par le décret.

Adopté à l'unanimité

2015/02 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président indique que les modifications présentées dans la délibération ont été évoquées lors du débat d'orientation budgétaire. Plutôt qu'une modification nous pourrions définir qu'il s'agit d'un renforcement de nos compétences.

Monsieur le Président indique que ces modifications portent sur les articles 3-1 ; 3-6 ; 3-9

Le nombre des zones d'intérêt communautaire est porté à 13 au lieu des 9 précédemment.

De nouvelles voiries d'intérêt communautaire suite au travail réalisé par Monsieur MAYEUX et les membres de la commission infrastructures, ont été rajoutées. La nouvelle cartographie sera ajoutée à la modification des statuts.

L'étude et la réalisation d'un Schéma d'Accueil des Gens du Voyage dans le respect du Schéma Départemental. Création, accès et desserte, financement et gestion directe ou indirecte de l'aire d'accueil et des aires de sédentarisation sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président informe que cette modification statutaire doit être présentée pour délibération devant les conseils municipaux.

Adopté à l'unanimité

2015/03 - Vote du compte administratif - budget annexe « Extension zone des Pins Verts » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Avant de procéder à la présentation des comptes administratifs, Monsieur FATH remercie les services et en particulier Madame SCHWARTZ et Monsieur LANGLOIS, pour l'efficacité du travail réalisé et Monsieur le receveur pour sa collaboration.

Le résultat de clôture en 2013 laisse apparaître un résultat de -173 586,79€. Le résultat de clôture pour l'année 2014 est de 173 586,79 €. Il s'agit de constater un résultat de clôture de 0,00 € permettant de solder l'opération des pins verts.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/04 - Vote du compte administratif - budget annexe « Extension site Montesquieu » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat de clôture négative en recettes de - 344 267,15 € et la section d'investissement un résultat de clôture elle aussi négative de - 103 009,49 €, ce qui aboutit à un déficit de clôture de l'exercice 2014 de - 447 276,64 €.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/05 - Vote du compte administratif - budget annexe « Aéroport » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement de 265 183,16 € en recettes est positif en section d'investissement de 75 837,99 €, soit un excédent de clôture de 341 021,15 €.

Monsieur FATH souligne l'évolution positive du résultat global de l'exercice, ce qui permettra la réalisation d'éventuels travaux sur l'aéroport.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/06 - Vote du compte administratif - budget annexe « Centre de Ressources » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est positif de 27 594,03 €, la section d'investissement est négative de - 138 633,93 €, soit un déficit de clôture de - 111 039,90 €.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/07 - Vote du compte administratif - budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est positif de 375 772,10€, la section d'investissement est positive de 5037,52 €, soit un excédent de clôture de 380 809,62 €.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/08 - Vote du compte administratif - budget annexe « Transports scolaires » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de 86,00€, la section d'investissement est positive de 6 924,15 € soit un excédent de clôture de 7010,15 €.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/09 - Vote du compte administratif - budget annexe « photovoltaïque » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de 34 886,02 €, le résultat de la section d'investissement de 0,00 €, soit un excédent de clôture de 34 886,02 €.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/10 - Vote du compte administratif - Budget Principal - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de 6 705 581, 30 €, le résultat de la section d'investissement de 2 164 281,11 €, soit un excédent de clôture de 8 869 862, 41€.

Monsieur FATH souligne une augmentation substantielle par rapport à 2013, et invite à réfléchir sur l'utilisation de ces sommes qui donne des marges de manœuvre.

**Adopté à l'unanimité
Le Président se retire**

2015/11 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Aéroport » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit de constater que les comptes de la CCM et ceux de la Trésorerie sont en parfait accord.

Adopté à l'unanimité

2015/12 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu » 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/13 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Extension Site Montesquieu » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/14 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Gestion Site Montesquieu » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/15 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Extension zone Pins Verts » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/16 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « Transports scolaires » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/17 - Approbation du compte de gestion - budget annexe « photovoltaïque » - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/18 - Approbation du compte de gestion - budget Principal - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du Trésor et de constater leur concordance avec les comptes administratifs de la CCM.

Adopté à l'unanimité

2015/19 - Affectation du résultat - budget annexe « Aéroport » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est 265 183,16 €. Le besoin réel de financement est de 70 737,99 €.

Adopté à l'unanimité

2015/20 - Affectation du résultat - budget annexe « Centre de Ressources du site Montesquieu » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de 27 594,03 €. Le besoin réel de financement est de 212 456,99 €.

Adopté à l'unanimité

2015/21 - Affectation du résultat - budget annexe « Extension Zone Montesquieu » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de - 344 267,15 €. Le besoin réel de financement est de - 103 009,49 €.

Adopté à l'unanimité

2015/22 - Affectation du résultat - budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de 375 772,10 €. Le besoin réel de financement est de 5037,52 €

Adopté à l'unanimité

2015/23 - Affectation du résultat - budget annexe « Transports Scolaires » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de 86,00 €. Le besoin réel de financement est de 6 924,15 €.

Adopté à l'unanimité

2015/24 - Affectation du résultat - budget annexe « Photovoltaïque » exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de 34 886,02 €. Le besoin réel de financement est de 0,00 €.

Adopté à l'unanimité

2015/25 - Affectation du résultat - budget principal - exercice 2014

Rapporteur : Monsieur FATH

Le résultat de clôture à affecter est de 6 705 581,30 €. Le besoin réel de financement est de 2 313 819,30 €.

Adopté à l'unanimité

2015/26- Autorisation de Dépenses avant le vote du budget 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président remercie l'ensemble des services pour la production des documents présentés ce soir, ainsi que la Direction Générale des Services et la Direction des Finances pour la rigueur mise en place année après année.

Il s'agit d'anticiper le vote du prochain budget primitif 2015 et d'autoriser l'inscription des crédits d'investissements nécessaires qui porte sur la mise en place du ponton de l'Esquillot, l'instruction des ADS, l'acquisition d'un terrain à CASTRES GIRONDE pour l'aire d'accueil des gens du voyage, l'acquisition de matériel informatique et le mobilier pour accueillir les agents qui vont être chargés de l'instruction des permis construire pour le service ADS.

Adopté à l'unanimité

2015/27- Règlement intérieur des déchetteries de la Communauté de Communes de Montesquieu

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il convient de mettre en place un règlement intérieur pour réglementer les conditions d'utilisation des déchetteries intercommunales. Ce règlement sera appliqué une fois délibéré et affiché dans les déchetteries.

Adopté à l'unanimité

2015/28- Marché d'achat de bacs roulants pour les ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le marché de location gestion et maintenance arrivant à échéance, il a été étudié l'opportunité d'acquérir des bacs roulants neufs plutôt que leur location. Cette étude a démontré une économie substantielle pour la Communauté de Communes de Montesquieu.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres ouvert et à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

2015/29- Renouveaulement de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau Hydrographique du Gât Mort et du Saucats » pour la période 2015-2017

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le territoire de la communauté de Communes de Montesquieu est concerné par 2 sites Natura 2000. Pour chacun des deux sites, la Communauté de Communes de Montesquieu a été désignée structure animatrice, son comité de pilotage est présidé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

La période triennale d'animation en cours (2012-2014) s'étant achevée le 31 décembre 2014 pour les deux sites Natura 2000, les collectivités membres des comités de pilotage respectifs des sites ont été consultées par courrier sur la poursuite de l'animation des Docob par la CCM pour la prochaine période d'animation (2015-2017)

Il convient de signer la nouvelle convention de partenariat pour une durée de 3 ans, et dont le montant prévisionnel de mission d'animation s'élève à 85 920,00 € pour la période.

Monsieur FATH souligne l'importance de ce comité de pilotage dans la mesure où il est un élément institutionnel. Ce comité demande une certaine réflexion. La population n'a pas toujours connaissance de ces zones humides. Le conseil général finance l'emploi de naturalistes pour une meilleure imprégnation de ce dossier, il serait peut-être judicieux d'envisager l'externalisation de ce dossier et sans doute une meilleure articulation avec les services départementaux.

Monsieur GAZEAU trouve très intéressant d'associer la population afin de la sensibiliser à ce dossier, et souligne que les propriétaires sont parfois loin des communes et les terrains ne sont pas entretenus. Monsieur GAZEAU demande qu'il y ait une approche beaucoup plus pédagogique sur l'entretien des terrains, et pas seulement sur une découverte de la nature.

Monsieur le Président rassure Monsieur GAZEAU et souligne que les animateurs s'emploient à faire de la pédagogie auprès des propriétaires, de maintenir en état et de préserver ses sites. Aux portes de la métropole nous avons la chance d'avoir un territoire prestigieux mais capricieux du fait des inondations qui risquent de se présenter éventuellement dans les jours à venir. A cet effet, il est primordial et légitime d'accroître nos efforts pour protéger ce territoire unique et prestigieux.

Monsieur AULANIER précise qu'il existe des pratiques pour associer les citoyens à la surveillance ou l'inventaire de la biodiversité qui réside dans le fait de faire état de ce que l'on observe dans son jardin mais aussi sur les bords et rives de Garonne.

Adopté à l'unanimité

2015/30- Achat de terrain a la SAS LES VIGNOBLES LURTON en vue de la mise en place d'un équipement de lutte contre les inondations

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit d'acquérir la parcelle C740 de 5000 m² appartenant au vignoble LURTON pour un montant de 110 000,00 €.

Monsieur LARRUE, précise qu'il votera cette délibération mais il trouve le prix du terrain exagéré.

Monsieur le Président précise que la démarche de la communauté de communes a été de saisir le service des domaines. Le propriétaire a mis en doute le prix évalué par les services des domaines et a souhaité que ce prix soit corroboré par la SAFER.

Monsieur le Président ajoute que la Communauté de Communes lorsqu'elle sera confrontée a des fins de non-recevoir des propriétaires lors des négociations d'achat de terrains, sera contrainte à recourir aux procédures d'expropriation.

Monsieur MOUCLIER informe que le prix de cession actuel du PESSAC -LEOGNAN planté en production est de 250 000 euros l'hectare. Le prix de la parcelle évoquée lui semble donc correct s'agissant d'un terrain planté en production.

Adopté à l'unanimité

2015/31 - Centre de Ressources du site Montesquieu/technopole Bordeaux Montesquieu - Modifications tarifs 2015

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit de voter les tarifs 2015 du Centre de Ressources du Site Montesquieu.

Adopté à l'unanimité

2015/32 - Délibération d'engagement des communes et des offices de tourisme dans la candidature à l'appel à projet régional « structuration touristique des territoires »
--

Rapporteur : Monsieur FATH

La présente délibération a pour objet d'acter le partenariat entre les quatre communautés de communes du bazadais, de Montesquieu, de Podensac, du Sud-gironde, leurs offices de tourisme communautaire et les différents partenaires, dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « structuration touristique des territoires » lancé par la région Aquitaine.

Monsieur FATH remercie Monsieur MOUCLIER président de l'Office du Tourisme qui a fait un travail important avec les autres directeurs des offices du tourisme.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée